



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

RECU EN PREFECTURE

Le 22 avril 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240406-D20240005910-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 29

de Votants : 38

Dont vote par procuration : 9

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00059/2024 du 06/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

### Etaient présents : (29)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), Mme Hadia MADI ASSANI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale délégué), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

### OBJET :

Participation au congrès  
de l'ANDES 2024 à  
Marseille

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 22/04/2024 que la convocation avait été faite le 29/03/2024.

### Absents : (11)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (9)

M. Mahamoudou AHAMADI donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Djamaldine HAIDAR donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM donne pouvoir à M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Nourinya LOUTOUFI donne pouvoir à Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de



Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Vu** la délibération n°2023.00188/2023 portant sur la modification de la délibération n°2020.00006/2020 du 07 février 2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus et agents de la Ville ;

**Considérant** que l'ANDES regroupe les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer. Ce comité permet à tous ces élus de se réunir et d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts de leurs collectivités locales auprès de l'Etat et des mouvements sportifs ;

**Considérant** que l'objectif de l'ANDES est d'accompagner et de soutenir les administrés et les collectivités locales dans la mise en place des politiques sportives, de capitaliser et d'échanger sur les expériences des élus locaux en charge des sports ;

**Considérant** que l'ANDES dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 8 000 communes, composé de Maires, des adjoints au Maire au sport, d'élus locaux et intercommunaux, ayant reçu délégation en charge du sport de leur conseil municipal ;

**Considérant** que l'ANDES se réunit chaque année en colloque pour faire le point sur les grands dossiers sportifs en cours. Cette année, pour son 26<sup>ème</sup> Congrès National, elle se réunira le 2 et le 3 mai 2024 au Palais du Pharo à Marseille (France, département des Bouches du Rhône) ;

**Considérant** que la Ville de Mamoudzou étant adhérente, sera représentée le jour du congrès afin de présenter et de défendre les dossiers de la ville (recherche de financements, formations).

**Objectif général :**

- > Défendre les intérêts de la Ville de Mamoudzou en matière de sport auprès de l'Etat et des mouvements sportifs ;
- > Être à jour des dossiers de l'ANDES en cours ;
- > Capitaliser sur les expériences des autres élus locaux en charge des sports ;
- > Echanger sur les politiques sportives.

**Date et lieu :** du 2 au 3 mai 2024 au Palais du Pharo à Marseille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'autoriser Monsieur Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), à participer au 26<sup>ème</sup> Congrès National de l'ANDES qui se déroulera dans la ville de Marseille, du 2 au 3 mai 2024.

**Article 2 :** De prendre en charge les frais de missions et de déplacement.

**Article 3 :** D'imputer ces dépenses au budget communal.

**Article 4 :** D'autoriser le Maire ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/04/2024

